

Décharge pour le chemin de l'école 1-2H

Par la présente, la Maison de l'enfance s'assure que les parents approuvent le fait que leur enfant se rende seul à l'école (et en revienne seul également).
Il va de soi que les règles à respecter pour traverser la route leur seront répétées régulièrement.

Par sa signature, l'autorité parentale décharge la Maison de l'enfance de toutes responsabilités en cas d'accident.

DATE ET SIGNATURE
DE L'AUTORITE PARENTALE :

.....

PRENOM DE L'ENFANT :

Je m'engage à :

- M'arrêter aux passages pour piétons et à traverser comme je l'ai appris
- Penser à bien prendre toutes mes affaires
- Faire les trajets en marchant
- Aller directement à l'école et de rentrer directement à la Maison de l'enfance

Si quelques manquements sont constatés, la décharge peut être mise en suspens et je serai à nouveau conduit à l'école par un adulte.

SIGNATURE DE L'ENFANT :